

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale

ENTRE

La Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale, ci-après désignée « la Communauté de communes »

Représenté par Thierry DAYRE, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 09 novembre 2021

Ci-après désigné par La Communauté de communes,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme

Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Département

Représenté par Marie Pierre MOUTON, sa Présidente


Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Il est toutefois rappelé aux parties, que la mise en place d'un CRTE n'induit pas nécessairement un financement de la part de l'État sur l'ensemble des actions recensées dans le contrat, les fonds étant attribués en fonction des crédits disponibles et de la qualité des dossiers. Des projets ont d'ores et déjà été identifiés ou sont en cours d'instruction. Des dossiers bénéficient des crédits de relance de l'État ou sont en cours de notification ou d'instruction par les services au titre des plans de relance 2020 et 2021 à hauteur de 543 106 euros sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale :

Plan de relance 2020		
Travaux de restauration de la chapelle Sainte Perpétue	8 750 €	Venterol
Remplacement chaudière fioul par chaudières biomasses à granulés pour bâtiments communaux	17 806 €	Venterol
Total Année 2020	26 556 €	
Plan, de relance 2021		
Réhabilitation de bureaux en salle de réunion PMR annexe siège de Buis de la CCBDP	110 000 €	CCBDP
Agrandissement et rénovation énergétique Mairie	365 000 €	Mirabel aux Baronnies
Réfection groupe Scolaire 1 ^{er} tranche : réfection et isolation de la toiture terrasse	41 550 €	Nyons
Total Année 2021	516 550 €	

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire engagé. Les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées au CRTE.

Le CRTE est un contrat évolutif. Il sera enrichi par le projet de territoire qui sera élaboré avant la fin d'année 2022 pour les dix années à venir.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Armature urbaine, description du territoire

Au 1er janvier 2017, les communautés de communes du Val d'Eygues, du Pays de Buis-les-Baronnies, du Pays de Rémuzat et des Hautes Baronnies ont fusionné en une seule entité. La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale regroupe ainsi 67 communes sur une superficie d'environ 1 140 km².

En 2018, la densité moyenne du territoire était de 19,5 hab/km². La même année, le département de la Drôme affichait une densité moyenne de 78,8 hab/km². Selon la classification de l'INSEE, le territoire compte un pôle urbain de moins de 50 000 habitants, Nyons (figure 1). 17 communes appartiennent à la couronne de ce pôle, tandis que 49 communes sur

67 sont classées communes isolées hors influence des pôles¹. La Communauté de communes est donc un territoire rural dans sa très grande majorité.

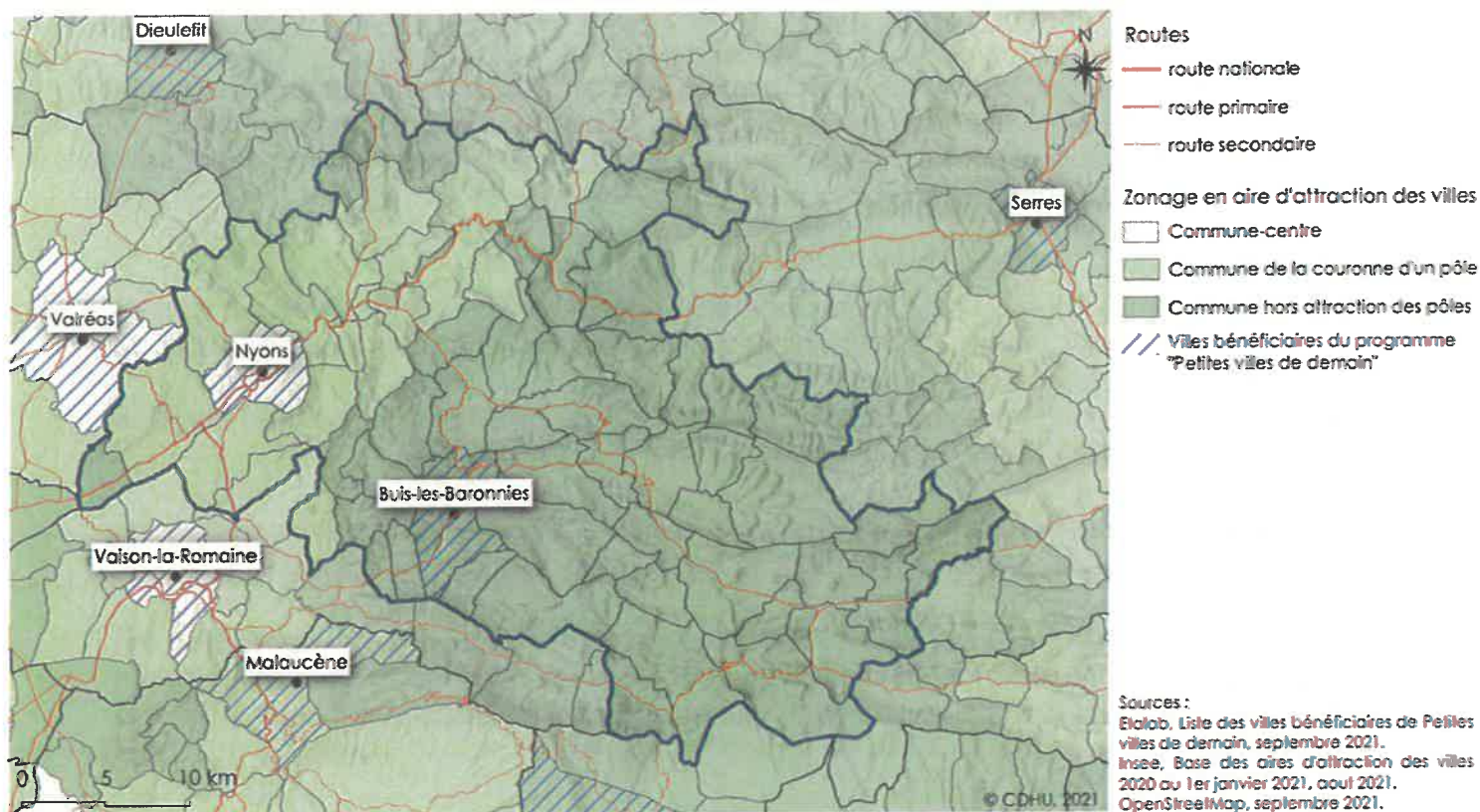


Figure 1 : Armature territoriale de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Réalisation CDHU, 2021.

La Communauté de communes est classée en Zone Rurale de Revitalisation (ZRR) : les ZRR sont caractérisées par une faible densité de population et un revenu moyen par habitant peu élevé. Le territoire bénéficie à ce titre de mesures fiscales et sociales en faveur du développement des entreprises.

La Communauté de communes est caractérisée par un paysage de moyenne montagne protégé et mis en valeur par le Parc naturel régional des Baronnies Provençales, créé en 2014. Au nord, la Montagne d'Angèle culmine à 1606 mètres d'altitude. Au sud, le territoire s'arrête au pied du Mont Ventoux. La Communauté de communes est concernée par les dispositions de la **Loi Montagne**. Les principes essentiels de la Loi Montagne sont :

- la préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
- la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- la réalisation de l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitation existants.

Démographie

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale compte 21 127 habitants en 2018. Elle présente un solde migratoire positif depuis 1968, qui compense largement un solde

¹ L'INSEE définit les pôles à partir de critères de densité de population et d'emploi. Les communes qui envoient plus de 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

naturel moyen négatif. Entre 2008 et 2013, le solde migratoire tombe à 0,2 % par an et ne suffit plus à compenser le solde naturel : la variation annuelle de la population connaît une période de décroissance à raison de - 0,4 % par an entre 2008 et 2013. Entre 2013 et 2018, **la variation annuelle de la population est à nouveau positive mais demeure fragile** avec 0,2 % par an.

La population est **âgée et vieillissante**. En 2018, les personnes de 60 ans et plus représentent 40,6 % de la population sur le territoire, contre 27,9 % à l'échelle départementale et 26,1 % à l'échelle nationale. La part des jeunes retraités est en augmentation : la tranche des 60 – 74 ans a cru de + 2,86 % par an en moyenne entre 2008 et 2018. En conséquence, on compte en 2018 179 personnes de 65 ans ou plus contre 100 jeunes de moins de 20 ans. Cette tendance s'accroît au fil des ans (figure 2). La Communauté de communes se heurte à une réelle difficulté à maintenir les jeunes sur le territoire, qui participe à un vieillissement de la population.

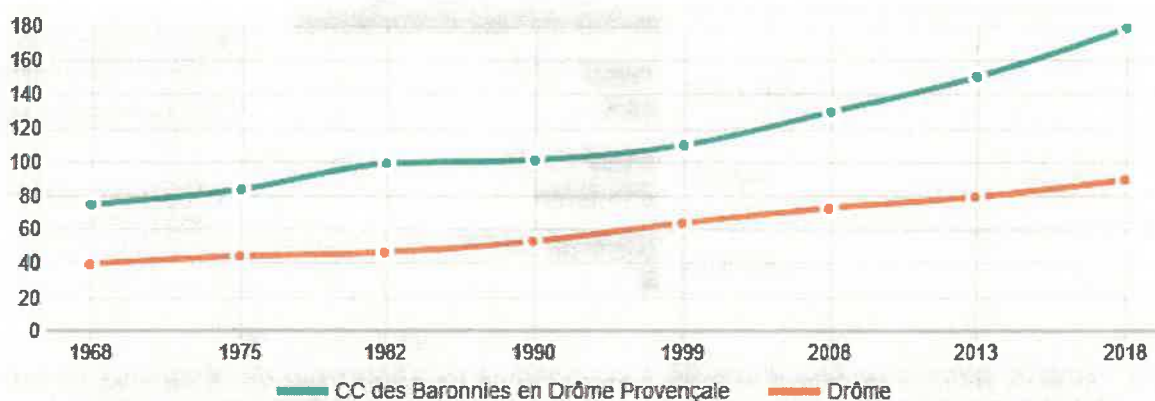


Figure 2 : Nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, CC des Baronniees en Drôme Provençale et département de la Drôme, 1968 à 2018.

Source : Observatoire des territoires, 2021, Insee, RP.

La communauté de communes se caractérise par **une taille des ménages réduite**. Elle compte 40,8 % de ménages d'une personne en 2018, ils représentent la même année 35,6 % des ménages dans le département de la Drôme et 36,9 % en France métropolitaine. A contrario, les couples avec enfant(s) sont peu nombreux : en 2018 ils représentent 17,4 % des ménages dans la communauté de communes, contre 25,6 % à l'échelle de la Drôme et 25,3 % en France métropolitaine. On peut y voir le reflet de l'âge de la population, les jeunes couples, notamment avec enfants, ayant tendance à quitter le territoire ou ne pas y revenir. Ainsi, la taille moyenne des ménages de la communauté de communes est de 1,96 personnes par ménage en moyenne en 2018, contre 2,20 à l'échelle de la Drôme et 2,19 à l'échelle de la France métropolitaine.

Economie

L'économie de la Communauté de communes est **largement présentielle**². En 2016, 70,2 % des emplois du territoire sont rattachés à la sphère présentielle, contre 29,8 % à la sphère productive. C'est bien plus que la moyenne nationale, qui comptait la même année 65,8 % des emplois rattachés à la sphère présentielle. Cela s'explique par l'importance du secteur touristique dans la Drôme, ainsi que par le caractère rural d'une grande partie du territoire. La communauté de communes a néanmoins vécu un changement radical de la structure de son économie,

² Les *activités présentielles* sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les *activités productives* les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (INSEE).

puisqu'en 1975 53,4 % des emplois étaient dans la sphère productive (contre 48 % en France métropolitaine en 1975).

En comparaison avec la région Auvergne Rhône Alpes, la Communauté de communes se distingue par un nombre d'emplois plus faible dans le secteur des commerces, transports et services divers (Figure 3). Les services relativement bien développés au regard du nombre d'emplois sont l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Nyons, Buis-les-Baronnies, Condorcet, Rémuzat, Séderon, comptent plus de 75 % des emplois dans le secteur tertiaire en 2017.

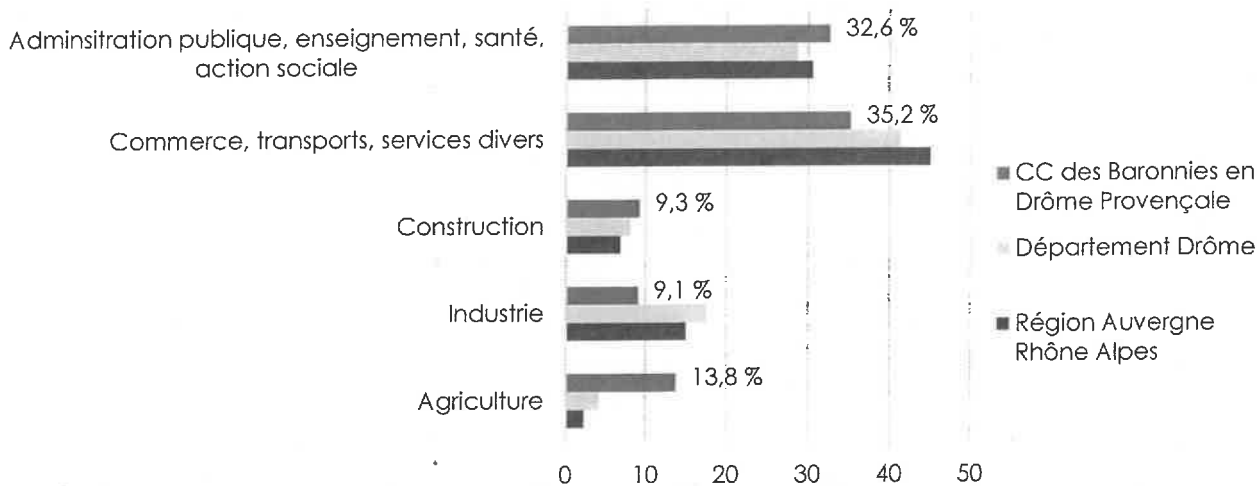


Figure 3 : Emplois selon le secteur d'activité, Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale, Département de la Drôme et région Auvergne Rhône Alpes, en 2018.

Sources : INSEE, dossiers complets CC des Baronniees en Drôme Provençale, Département de la Drôme et Région Auvergne Rhône Alpes, 2021.

Le secteur agricole revêt une grande importance dans l'économie de la Communauté de communes : il regroupe 13,8 % des emplois en 2018. Les communes de la couronne de Nyons notamment sont très agricoles, c'est le cas de Mirabel-aux-Baronnies avec 37,7 % de ses 324 emplois dans l'agriculture en 2017. Beaucoup d'autres communes au nombre d'emploi plus faible ont un secteur agricole très représenté dans la part de l'emploi, citons par exemple les communes du secteur de Sainte-Jalle. La Communauté de communes accueille une **diversité de productions** : de vin dont les appellations d'Origines Protégées côtes du Rhône et le cru Vinsobres, l'indication géographique protégée « Coteaux des Baronniees », de plantes aromatiques et médicinales (lavande, lavandin, thym, romarin, origan), de fruits dans les secteurs de Buis-les-Baronnies et Nyons, notamment les abricots, et d'olives, production emblématique des Baronniees (appellations d'origine protégée Olive noire de Nyons et Huile d'olive de Nyons). Des productions de petit épeautre (indication géographique protégée) et de truffes sont aussi présentes. Les productions animales sont essentiellement caprines et ovines, avec deux AOC fromagères : Picodon et Banon. De cette diversité de productions agricoles découle une richesse des paysages qui participe aussi de l'attractivité touristique du territoire. Le secteur industriel est assez peu présent sur le territoire, il compte 9,1 % des emplois de la Communauté de communes en 2018. Les activités industrielles sont pour partie liées aux productions agricoles : c'est le cas de **l'industrie d'extraction végétale**, notamment lavandière. Ainsi 60 % des 161 emplois de Saint-Auban-sur-l'Ouvèze appartiennent au secteur industriel en 2017. L'extraction végétale se développe sur le territoire avec la plateforme technologique de recherche et développement spécialisée Extraliens à Nyons. Les zones d'activités du Grand Tilleul à Nyons et du Plan d'Oriol à Séderon permettent l'installation de nouvelles entreprises. Après une période de croissance du nombre d'emplois entre 1975 et 2007 (+ 2 000 emplois) sur le territoire, la Communauté de communes a perdu 6 % d'emplois entre 2008 et 2016, dans un contexte national de récession. Le territoire connaît un taux de chômage important : avec 15,5 % des 15-64 ans en 2017, le taux de chômage de la communauté de communes dépasse

celui de la Drôme (14,2 % la même année) et de la région Auvergne Rhône Alpes (11,9 % en 2017). Ce sont en particulier les jeunes de 15 à 24 ans et les seniors de 55 à 64 ans qui sont les plus touchés par le chômage. La Communauté de communes pâtit d'un **manque de qualification qui fragilise l'accès à l'emploi**.

De plus, en 2017, 22,5 % des salariés occupent un emploi précaire (intérim, apprentissage, CDD, saisonniers...), contre 15,8 % pour la région Auvergne Rhône Alpes. Les secteurs agricole et touristique y contribuent en reposant en partie sur l'emploi de saisonniers.

Tourisme

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale est une région touristique au cœur de la destination Drôme Provençale. Les **produits du terroir**, le paysage naturel et bâti (figure 4), le thermalisme (à Montbrun-les-Bains) et les activités de pleine nature sont autant d'atouts qui y attirent les touristes. La randonnée et le vélo y sont très développés. A proximité immédiate du Mont Ventoux, le territoire est labellisé Territoire Vélo par la Fédération française de cyclotourisme. L'escalade, les activités aériennes (parapente et deltaplane), les activités en milieu aquatique sont également bien présentes. Ainsi, les Baronnies comptent environ la moitié des lits touristiques de la « Drôme Provençale » avec 37 400 lits touristiques marchands et non marchands dont 12 149 lits marchands et 5 057 résidences secondaires³. La saison touristique s'étale désormais sur plusieurs mois, d'avril à octobre.

L'office du tourisme communautaire dispose de 8 bureaux permanents et saisonniers pour 67 communes sur le territoire : Nyons, Buis-les-Baronnies, Montbrun-les-bains, Vinsobres, Mirabel-aux -Baronnies, Séderon, Rémuzat et Sahune.

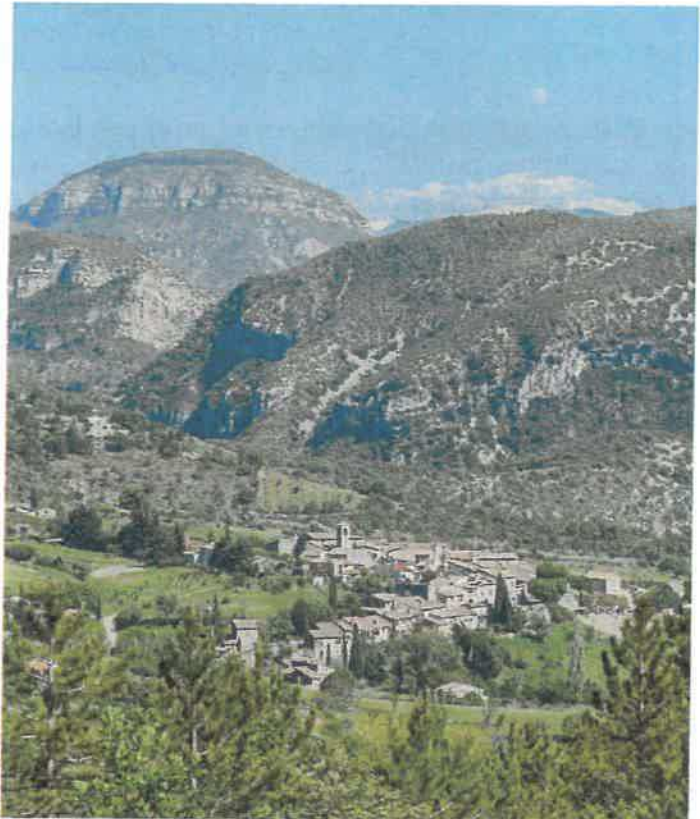


Figure 4 : Vue sur le village de Villeperdrix.

Source : Office de tourisme des Baronnies, 2021, url : <https://www.baronnies-tourisme.com/2021/08/13/tour-des-baronnies-etape-6-remuzat-villeperdrix/>.

Logement et habitat

La Communauté de communes compte 16 838 logements en 2018. Sur la dernière décennie, le rythme de construction de logements neufs ralentit par rapport aux décennies précédentes, et se concentre sur des formes d'habitat plus denses : moins d'habitat individuel pur, et plus d'habitat individuel groupé ou de logements collectifs (Figure 5).

³ Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, Schéma de Développement Touristique Intercommunal à l'horizon 2023, 2019.

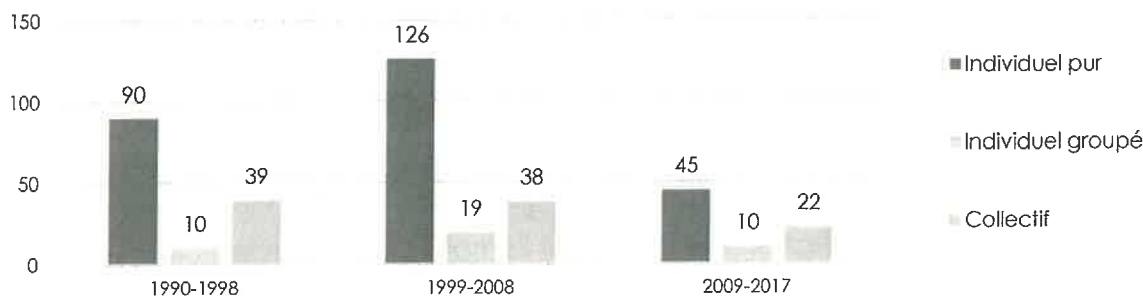


Figure 5 : Evolution du nombre de logements neufs par type d'habitat de 1990 à 2017, Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Source : ADIL, Fiche Habitat territoires, 2018, données Sit@del2.
Logements commencés en date de prise en compte.

En 2018, 61,8 % des logements sont occupés par des propriétaires de leur logement, 34,3 % par des locataires, dont 5 % sont en locatif social. Les autres logements sont occupés gratuitement. **L'accession à la propriété est une difficulté** sur le territoire, notamment pour les jeunes ménages. Les prix immobiliers moyens en 2018 étaient compris entre 1 763 €/m² pour un appartement ancien de plus de 10 ans et 2 188 €/m² pour une maison ancienne de plus de 10 ans. Sur un total de 3 134 ménages allocataires de la CAF, 46 % vivent sous le seuil des bas revenus de 1071 €/mois par unité de consommation⁴. Ce taux est porté à 36 % dans le département de la Drôme. Les **résidences secondaires représentent près d'un tiers du parc** de logements de la Communauté de communes en 2018, tandis qu'elles représentent en 2018 11,8 % des logements en région Auvergne Rhône Alpes, et seulement 8,0 % dans la Drôme. La part des résidences secondaires est en croissance sur le temps long (Figure 6). De plus, face à la concurrence des meublés touristiques, le marché locatif annuel se raréfie.

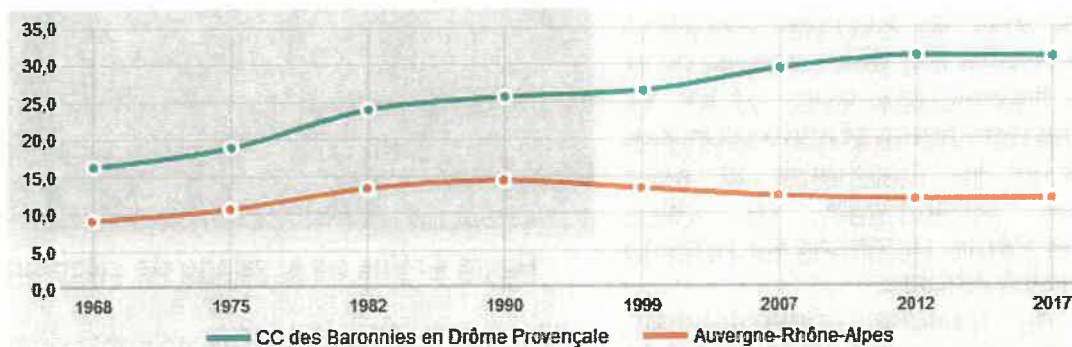


Figure 6 : Evolution de la part des résidences secondaires entre 1968 et 2017, Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale et région Auvergne-Rhône-Alpes.

Source : Observatoire des territoires, 2021, INSEE RP.

Le manque de logements à louer transparait dans les chiffres de demande de logements sociaux. Le ratio demandes actives / demandes satisfaites s'élève à 6,3 en 2017 sur la Communauté de communes, ce qui témoigne d'une **demande de logements sociaux en tension** (un ratio égal à 1 signifie que toutes les demandes de logement social sont satisfaites sur l'année). Sur un total de 251 demandeurs actifs au 1^{er} janvier 2018, 29 % étaient demandeurs depuis plus de douze mois.

Les **logements vacants sont assez peu nombreux** sur la communauté de communes : en 2017, on comptait 6,6 % des logements vacants sur l'ensemble des logements, contre 8,5 % dans la région Auvergne Rhône Alpes, et 8,6 % dans le département de la Drôme. Ce faible taux est le résultat d'une diminution de la vacance de 4 points entre 1990 et 2007 (Figure 7).

⁴ CAF de la Drôme et Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, Convention territoriale globale, Octobre 2019.

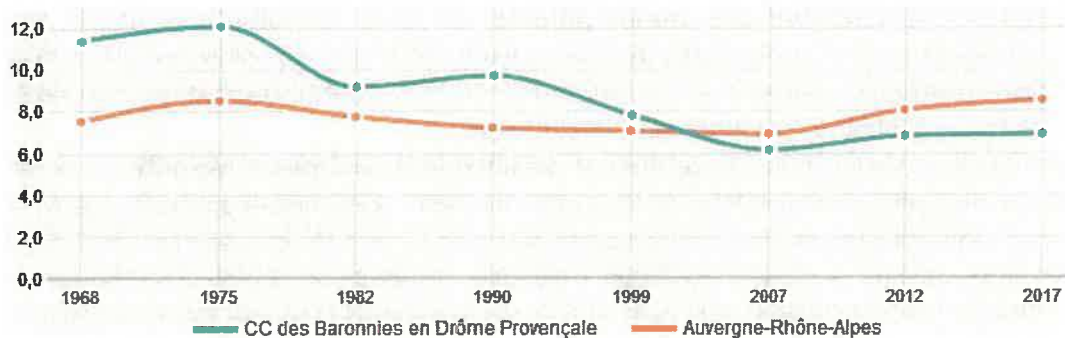


Figure 7 : Evolution de la part de logements vacants entre 1968 et 2017, Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale et région Auvergne-Rhône-Alpes.

Source : Observatoire des territoires, 2021, INSEE RP.

Depuis 2007, un Projet d'intérêt général d'amélioration de l'habitat est financé par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et le département. En 2020, 41 logements ont pu bénéficier de travaux de rénovation. Ce programme permet également de participer à la lutte contre l'Habitat indigne et indécents. Une majorité des cas a pu être repérée grâce à l'animation du PIG, ainsi qu'aux travailleurs sociaux dans les communes. En 2020, sur 20 situations repérées comme indignes ou indécents, 11 dossiers sont en cours d'accompagnement par SOLIHA.

Equipements, services, santé

La Communauté de communes dispose de services et équipements assez diversifiés. Le Nyonsais se distingue avec un bon niveau d'équipement, tandis que sur le reste du territoire, ils sont essentiellement situés à Sahune, Rémuzat, Sainte-Jalle, Buis-les-Baronnies, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Montbrun-les-bains et Séderon (Figure 8). Ainsi, certaines communes de l'arrière-pays, quoique peu peuplées, jouent un vrai rôle de centralité dans leur secteur géographique.

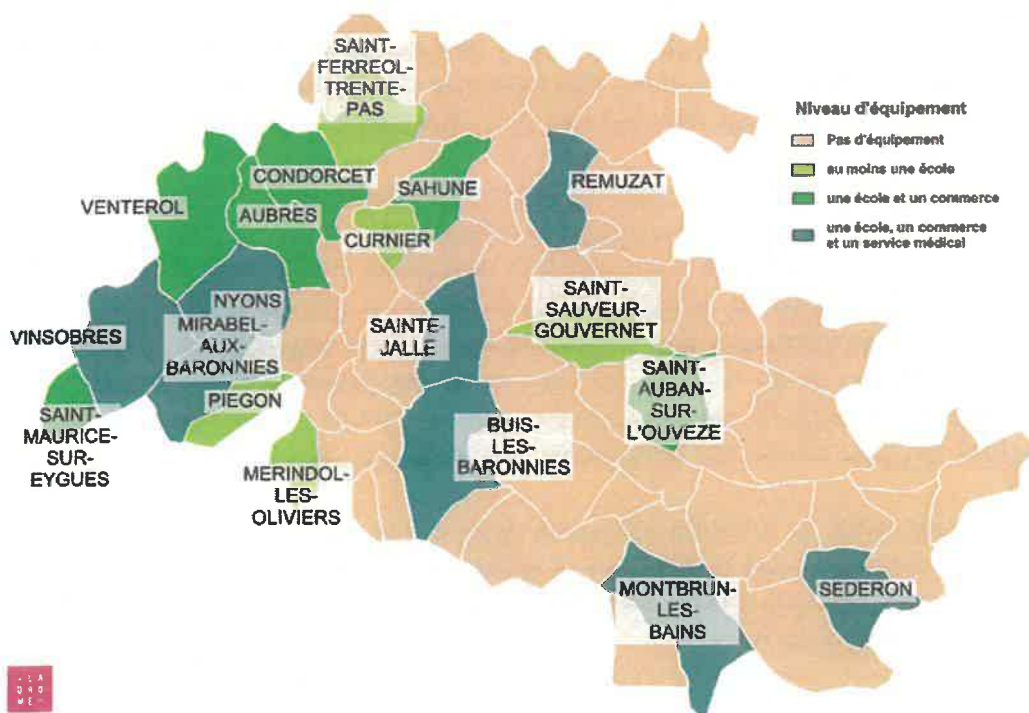


Figure 8 : Niveau d'équipement des communes de la Communauté de communes en 2015.

Source : ADIL, Prédiagnostic « habitat population territoire » sur la CC des Baronnies en Drôme Provençale, 26/02/2018, données INSEE BPE 2015.

Pour autant, ces communes de l'arrière-pays sont toutefois en déficit de certains équipements. Citons l'exemple de **l'accueil des jeunes enfants**. En 2018, la Communauté de communes compte 5 équipements d'accueil des jeunes enfants et 94 places, ainsi qu'une cinquantaine d'assistantes maternelles agréées en activité. Mais le Pays de Rémuzat et les Hautes Baronnies ont néanmoins un déficit de solutions petite enfance.

Les équipements à destination des **jeunes et adolescents sont mieux répartis** sur le territoire, à raison de 13 accueils périscolaires, 8 accueils de loisirs sans hébergement, deux structures labellisées « Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes » en 2018. En semaine, les jeunes sont surtout à Nyons (collège Barjavel, lycée Roumanille, Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) et Buis-les-Baronnies (collège Henry Barbusse, Maison familiale rurale).

En matière **d'équipements sportifs et culturels**, le territoire dispose de trois piscines municipales, un complexe aquatique, des thermes, deux cinémas, et deux salles configurables en salles de spectacles, deux jardins remarquables, dix musées, trois maisons thématiques. On compte aussi des terrains de football, athlétisme, tennis, 1 200 km de sentiers de randonnée, des aménagements pour la pratique du VTT. Le gymnase de Buis-les-Baronnies est géré par la Communauté de communes.

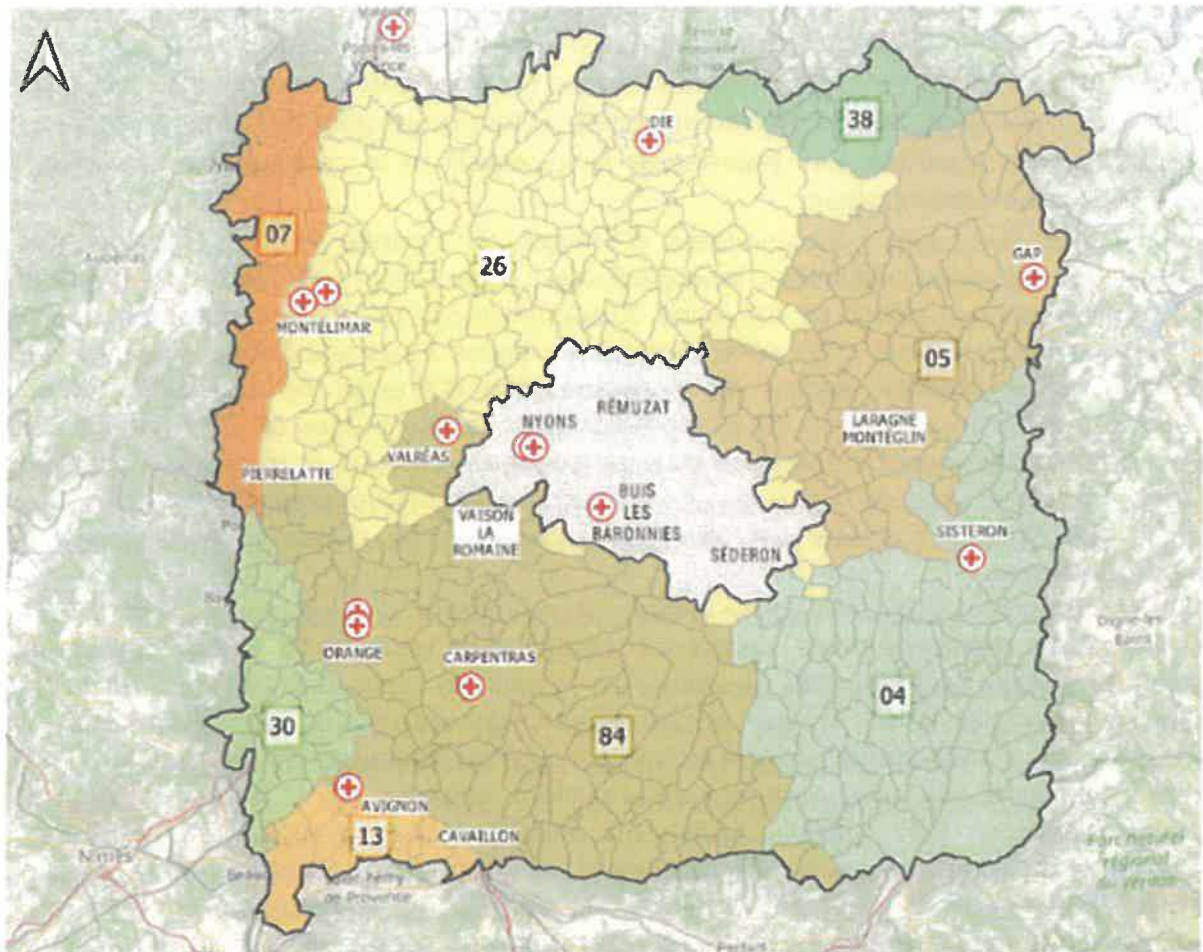
En 2020, le territoire compte deux maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) à Buis-les-Baronnies et Nyons, ainsi que trois regroupements pluriprofessionnels : le Pôle médical Le Vieux Relais à Mirabel-aux-Baronnies, la maison médicale à Séderon, et un regroupement à Montbrun-les-Bains. Deux hôpitaux de proximité sont présents à Nyons et Buis-les-Baronnies, ainsi qu'une clinique pneumologique à Nyons. Certaines parties du territoire sont néanmoins **à plus d'une heure des services d'urgence ou de maternité**.

La couverture numérique, notamment de téléphonie mobile, est également très inégale sur le territoire. Les secteurs les plus ruraux disposent néanmoins de deux Maisons des services au public.

La Communauté de communes est desservie par un réseau routier de qualité facilitant les déplacements entre les bourgs centres et villages de l'arrière-pays. Elle est traversée par la route départementale RD 94 qui relie la vallée du Rhône au bassin du Gapençais, des Hautes-Alpes ou encore de l'Italie. Cependant, ce territoire montagnard est sculpté de vallées étirées d'ouest en est qui rendent les déplacements nord-sud difficiles et **allonge les distances-temps**. Pour pallier à l'usage individuel de la voiture, des lignes de car sont présentes sur le territoire, mais les correspondances sont rendues difficiles lors des changements de départements (les Hautes-Alpes et le Vaucluse voisins).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes comme la Communauté de communes sont soucieuses de répondre à ces interrogations et d'engager la réflexion et/ou les moyens qu'il paraît nécessaire de mettre en place. Toutefois, le transport à la demande (TAD) doit trouver sa place dans un système global de transport et déplacements coordonné aux échelles régionale et locale. En matière de circuits de **transports à la demande de services réguliers**, la CCBDP est concernée par 3 lignes existantes et en matière de circuits de **transports à la demande de services de correspondance**, la CCBDP est concernée par 4 circuits possibles. Ce type d'offres de déplacement est peu connu sur le territoire par manque de communication et d'animation territoriale.

D'une façon générale, le territoire s'appuie aussi sur les équipements situés sur les territoires voisins. C'est particulièrement le cas pour la scolarité, souvent suivi dans des collèges et lycées voisins. Le parcours médical, et plus spécifiquement les hospitalisations ont également souvent lieu hors du territoire (figure 9).



⊕ Hôpitaux

Figure 9 : Carte des hôpitaux proches de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Source : Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, Diagnostic Mobilités, en cours.

Environnement et énergie

Le territoire est couvert à **96 % d'espaces naturels et agricoles** en 2018. Les Baronnies Provençales sont à un « **carrefour biogéographique** entre bassin méditerranéen, couloir rhodanien, Préalpes et massif alpin » (Charte PNR des Baronnies Provençales). La diversité des milieux et climats ainsi que les entités naturelles vastes d'un seul tenant constituent des réservoirs de biodiversité majeurs. Activités humaines et aménagements divers sont néanmoins susceptibles de dégrader des milieux encore préservés. L'abandon de certains espaces auparavant agricoles peut s'avérer être une menace pour le maintien de la biodiversité. Notamment, les milieux de clairières issus de l'imbrication entre espaces agricoles et forestiers, les vergers et les haies sont des habitats en recul en lien avec la diminution des troupeaux et de l'exploitation des terres les moins favorables ou les moins accessibles.

La communauté de communes est traversée par un **important réseau de rivières** : l'Eygues, l'Oule, le Toulourenc, la Méouge, l'Ouvèze et leurs affluents. Le régime hydraulique est très variable, périodes d'assez et de crues torrentielles peuvent se succéder. Sur certaines communes, **la ressource en eau est limitée**, en termes de capacités d'irrigation mais aussi d'eau potable. Les réseaux d'eau potable sont peu interconnectés ce qui les rend plus vulnérables. De plus, le tourisme accroît la demande en eau l'été.

Plusieurs espèces envahissantes sont présentes sur le territoire, bien que les données les concernant soient limitées. La renouée du Japon est présente aux abords de l'Ouvèze et de l'Eygues, l'ambrosie à feuille d'armoise sur l'Ouvèze, l'écrevisse américaine sur quelques plans d'eau, et l'ailante (ou vernis du Japon) gagne du terrain dans les vallées.

La collecte des déchets est une compétence de la communauté de communes, qui gère trois déchèteries, à Buis-les-Baronnies, Nyons et Séderon. Des campagnes de communication et de sensibilisation des habitants sont menées sur le tri sélectif et le compostage individuel. Une ressourcerie a été créée à Nyons.

Le territoire est assez peu consommateur d'énergie. Sur l'année 2017, la Communauté de communes a consommé 438 GWh d'énergie finale, ce qui revient à **20,7 MWh par habitant par an**. La même année, c'était en moyenne 30 MWh/hab/an qui étaient consommés dans le département de la Drôme, et 27 MWh/hab/an en région Auvergne Rhône Alpes. **Le secteur résidentiel est le premier secteur de consommation** d'énergie et représente 44 % des consommations d'énergie finale de la Communauté de communes en 2017 (Figure 10). Ce chiffre reflète notamment l'ancienneté du parc de logement. Ainsi, la rénovation énergétique des logements et la sensibilisation à la consommation énergétique des individus sont des leviers d'action importants à mobiliser pour diminuer rapidement les consommations énergétiques totales du territoire.

Les transports sont le deuxième secteur le plus consommateur, ils représentent en 2017 33 % des consommations d'énergie finale. La même année, c'est en effet **73 % des déplacements domicile-travail qui sont effectués en voiture** sur le territoire (cela reste bien plus faible que la tendance drômoise, à 82 % des déplacements domicile-travail en 2018, tandis qu'ils représentent 74,3 % des déplacements domicile-travail en Auvergne-Rhône-Alpes en 2018). Le troisième secteur le plus consommateur est le secteur tertiaire avec 11 % des consommations d'énergie finale en 2017. Certains bâtiments publics vieillissants expliquent en partie ces consommations. L'importance de l'agriculture dans l'économie locale se reflète également dans les consommations énergétiques finales du secteur, qui représentent en 2017 8 % des consommations finales totales. La faible représentation du secteur industriel dans l'économie locale explique son faible poids dans les consommations énergétiques du territoire.

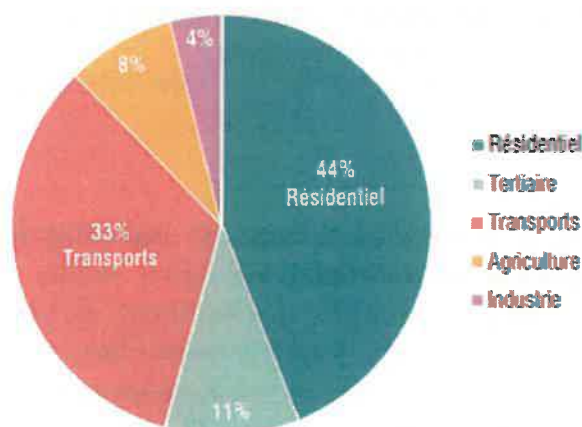


Figure 10 : Répartition par secteur des consommations d'énergie finales, Communauté de communes Baronnies en Drôme Provençale, 2017.

Source : Diagnostic du PCAET, 2021.

On estime à 19 % la part des **énergies renouvelables et de récupération** dans les consommations finales totales de la Communauté de communes en 2017, tandis que 54 % provient des énergies fossiles. En 2017, les trois quarts de la production d'énergie renouvelable du territoire provient de la biomasse, et du bois-énergie en premier lieu. Les ressources forestières sont nombreuses, mais le territoire dispose d'un potentiel de diversification de sa production énergétique.

La Communauté de communes s'est engagée dans les démarches « **territoire à énergie positive** » (TEPOS) à l'échelle du SCoT Rhône Provence Baronnies fin 2017 jusqu'en 2019, ce qui lui a permis d'obtenir le label « Territoire à Énergie Positive Pour la Croissance Verte » (TEPCV).

Cette démarche illustre une dynamique forte d'un territoire qui s'implique dans une politique volontariste sur la transition énergétique avec par exemple **des projets de création de Centrales Villageoises photovoltaïques**. En effet, la mise en place de micro réseaux est plus adaptée au territoire des Baronnies avec son relief escarpé que de la production centralisée. Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales citoyennes (SAS ou SCIC) qui portent des projets en faveur de la transition énergétique (production d'énergies renouvelables, efficacité énergétique, etc.) en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).

Dans les Baronnies provençales, trois Centrales Villageoises ont été créées et ont mis en production 31 installations photovoltaïques en toitures :

- les Centrales Villageoises Rosanaises dans les Hautes-Alpes voisines (2016) ;
- les Centrales Villageoises Sud Baronnies, autour de Buis-les-Baronnies, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze et Montbrun-les-Bains (2018) ;
- les Centrales Villageoises de la Lance sur la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux (2019, Drôme).

Un quatrième projet est en phase de démarrage sur la vallée de l'Eygues qui couvrira le territoire entre Rémuzat et Saint-Maurice-sur-Eygues (Centrales Villageoises Eygues Energies).

Article 2 – Ambition de la Communauté de communes

L'ambition de ce premier CRTE est de proposer une vision stratégique cohérente, issue du diagnostic développé à l'article 1 et des documents de stratégie existants à l'échelle de la Communauté de communes. Cette vision stratégique évoluera avec la consolidation du projet de territoire de la Communauté de communes qui sera élaboré entre septembre 2021 et décembre 2022, en cohérence avec les autres démarches en cours, en particulier Petites Villes de Demain.

La Communauté de communes est un territoire avec une identité singulière issue de :

- Son caractère rural et de montagne ;
- Son paysage naturel et bâti ;
- Des productions agricoles typiques ;
- L'influence du climat méditerranéen sur sa partie ouest et sud-ouest et un climat plus montagnard sur la partie est et sud-est (territoire des Hautes-Baronnies) ;
- La présence de territoires naturels préservés ;
- Le tout concourant à un esprit des lieux singulier, sur un territoire vaste et diversifié.

De ces caractéristiques découlent des difficultés inhérentes aux territoires ruraux :

- Un fragile maintien de la population au regard d'un manque de solutions de formation et d'emplois (notamment qualifiés) ;
- Un déficit de services à la population ;
- Des distances-temps importantes pour parcourir le territoire ;
- Un éloignement des pôles qui concentrent emplois, services, équipements et formations.

Pour la Communauté de communes, l'enjeu est triple.

Il s'agit d'abord de **proposer à la population une réponse aux besoins : se loger, travailler, consommer, mais aussi se soigner et vivre en société**. Construire une stratégie d'attractivité ou maintien de la population nécessite de développer une vision globale du territoire, ce qui doit en particulier être pensé main dans la main avec une stratégie de développement de l'attractivité économique du territoire. A l'échelle d'un territoire rural, la difficulté est toutefois de hiérarchiser les besoins et de territorialiser l'action publique.

Ensuite, ce premier enjeu ne peut être pensé autrement qu'en **articulant les échelles communale, intercommunale, mais aussi supra-communautaire (SCOT) et interterritoriale** (départements et EPCI voisins), **pour penser les complémentarités** entre les territoires. Pour cela, une réflexion spécifique doit être portée sur les mobilités et sur les possibilités offertes par l'outil numérique pour permettre la rencontre entre un besoin et la réponse à ce besoin.

Enfin, ce qui fait l'identité du territoire, son paysage naturel, patrimoine bâti et culturel, son agriculture, les milieux et la biodiversité doivent faire l'objet d'une ambition à long terme : **les valoriser et les préserver**.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe des orientations stratégiques. Il s'appuie pour cela sur la stratégie approuvée dans le Contrat de ruralité 2017-2020, stratégie qui a été réactualisée. Il préfigure la construction d'un projet de territoire à part entière, qui sera intégré à la version suivante du CRTE, en 2022.

Axe 1 – Gouvernance, responsabilisation et engagement

- mise en place de la conférence des maires
- Elaboration du projet de territoire

Axe 2 – Education et renforcement des compétences

- Maintien et développement de solutions d'éducation et formation, y compris de formation continue et particulièrement des filières médico-sociales
- Diffusion d'une sensibilisation sur le développement durable auprès des jeunes et scolaires (changements de comportement, gestes éco-responsables...)

Axe 3 – Innovation, créativité et recherche

- Adaptation des commerces et services (modernisation, e-commerce)
- Développement des circuits courts et de la création de plus-value économique en local
- Développement de nouvelles formes de coopération entre les entreprises

Axe 4 – Santé et soin

- Exploration des possibilités de développement de l'offre de soins dans les secteurs les plus isolés (maisons de santé, vacation de médecins)
- Développement de complémentarités avec les services proposés sur les territoires voisins, en particulier dans l'arrière-pays
- Développement de la filière bien être
- Mieux articuler l'offre de soin (Contrat Local de Santé)

Axe 5 – Culture et identité collective

- Mise en valeur du patrimoine naturel
- Valorisation du patrimoine matériel et immatériel (par exemple le patrimoine vivant avec la Scourtinerie de Nyons ou l'identité collective autour du Tilleul dont Buis-les-Baronnies est la capitale européenne)
- Développement artistique, culturel et associatif

Axe 6 – Economie, production et consommation durables

- Soutien aux commerces de proximité
- Développement économique, en lien avec le tourisme en favorisant l'accueil sur les ailes de saison.
- Mise en place d'une politique d'accueil des entreprises (nouveaux équipements et nouveaux services)
- Amélioration des retombées économiques et sociales liées au développement touristique (améliorer la consommation touristique, meilleure valorisation des productions locales, ...)
- Soutien et développement à l'agriculture, dans un contexte de vieillissement des exploitants, et où les productions sont menacées par les aléas climatiques ou les maladies et parasites (surtout les lavandes)
- Une opportunité pour la production d'énergies locales renouvelables (solaire pour l'essentiel)

- Renforcement de l'attractivité du territoire
- Faire des Activités de pleine nature, l'un des moteurs d'un développement touristique attentif à son impact sur le milieu naturel
- Développement de l'économie circulaire (mise en place d'une déchèterie professionnelle, plateforme de compostage, renforcement du tri sélectif)

Axe 7 – Vivre ensemble, interdépendance et solidarité

- Revitalisation des bourgs-centres
- Maintien des services : poste, gendarmerie, services financiers, formation et éducation, services sociaux, transports, maisons France Services
- La réflexion sur la revitalisation des bourgs-centres doit être portée sur des bourgs aux caractéristiques très différentes, et en cohérence avec le travail qui sera mené dans le cadre de Petites Villes de Demain.
- Une résilience à coconstruire avec les citoyens face à l'augmentation des températures et des sécheresses notamment avec le secteur agricole.

Axe 8 – Cadre de vie et environnement professionnel

- Encouragement à la rénovation des bâtiments
- Amélioration de l'habitat, rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique
- Réflexions à mener sur le prix des logements à l'achat, le manque de logements locatifs privés et sociaux

Axe 9 – Sûreté et sécurité

- Défense extérieure Contre l'Incendie
- Sécurisation des entrées de villes et villages
- Mise en place de réseau de vidéosurveillance
- Mise en place d'action de sécurité routière

Axe 10 – Infrastructure et réseaux

- Amélioration de la desserte numérique du territoire, levier d'attractivité pour les habitants et les entreprises (FTTH et réseaux mobiles)
- Préservation de la ressource en eau
- Traitement des eaux usées
- Renforcement du réseau haute tension (installation d'un poste sources sur les Baronnie)
- Mise en place de centrale villageoise

Axe 11 – Mobilité

- Développement du transport par car, prenant en compte les correspondances sur les lignes de départements voisins (Vaucluse, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence) et les correspondances avec les lignes de train existantes
- Amélioration de la couverture des zones blanches du territoire en matière de transports scolaires ou de transports réguliers
- Des déplacements à repenser grâce à la mise en place de mobilités partagées et solidaires pour favoriser auprès d'un public précaire un accès à l'emploi et aux services publics et de santé
- Des alternatives de transport décarbonées à développer
- Sécurisation de la pratique du cyclisme déjà présente sur le territoire, développement du cyclisme au-delà du cyclotourisme avec la promotion du vélo et du vélo à assistance électrique

- Améliorer l'accessibilité et la continuité cyclable dans et depuis les centres-bourgs tout en apaisant les conflits d'usage avec la voiture
- Faire connaître l'ensemble des solutions de mobilités existantes afin de proposer une plus grande visibilité sur l'ensemble de l'offre

Axe 12 – Biodiversité et services écosystémiques

- Préservation du patrimoine naturel (géologie, faune et flore, paysages, ciels étoilés...)
- Exploitation du potentiel de production d'énergie renouvelable et de récupération, et de production énergétique décentralisée (projets de centrales Villageoises)
- Connaissance de la ressource en eau, résilience des réseaux d'eau
- Sensibilisation aux enjeux environnementaux des habitants et acteurs économiques

Les actions CRTE veilleront à illustrer la façon dont le territoire s'adapte aux impacts du dérèglement climatique et ceci à travers leur déclinaison dans chacun des axes ci-dessus mentionnés.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat et dispositifs en cours

Contrat de ruralité

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité a été conclu entre la Préfecture du département de la Drôme, la communauté de communes et la Caisse des Dépôts et de Consignation en 2017 et pour une durée de 3 ans. Les actions financées ont été les prémisses d'une réflexion de projet de territoire.

Appel à projet « Vélo et territoire » de l'ADEME

Dans le cadre de cet appel à projet, la Communauté de communes a été lauréate. Une étude sur la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions permettant le développement d'une mobilité durable pour le Baronnies en Drôme provençale vient de démarrer. D'autres actions suivront afin de promouvoir l'usage du vélo. Le développement d'une politique vélo sur les Baronnies est une priorité affichée par les élus.

Cet appel à projet a pour objectif d'accompagner les territoires afin de leur permettre d'anticiper la mise en œuvre d'un plan vélo, de mobiliser la dotation de soutien à l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis et plus globalement de soutenir les territoires dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Convention territoriale globale

Dans une même dynamique mais sur des thématiques sectorielles différentes, une convention territoriale globale est le fruit d'un engagement commun entre la CAF de la Drôme et la Communauté de communes. Cette convention poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative,
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adaptée aux besoins des habitants et des familles.

Cet investissement social CAF/CCBDP se traduit sur des champs d'interventions communs pour toutes les familles, avec une attention particulière aux publics les plus fragiles :

- Petite enfance ;
- Accompagnement à la parentalité ;
- Animation de la vie sociale ;
- Logement et habitat ;
- Enfance et jeunesse ;
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La Convention Ruralité : Convention signée en partenariat avec l'Education Nationale, ce dispositif doit faire l'objet d'un renouvellement pour une nouvelle période triennale sur la période 2021-2023.

Pour mémoire, la première période contractuelle (2018/2020) a défini tout d'abord un périmètre de communes sur lequel s'appliquent des engagements en termes de moyens mis à disposition par l'Education Nationale.

Elle rappelle le rôle attendu de la CCBDP comme interlocuteur territorial référent pour la signature de la convention et pour faciliter les démarches entre les communes et l'Education Nationale, l'échelon communal restant souverain sur la compétence.

Cette convention de ruralité est adaptée aux spécificités du territoire des Baronnies en Drôme Provençale mais n'intègre pas le territoire du pays de Rémuzat, le RPI Rémuzat - La Motte Chalancon étant pris en compte dans la convention du Diois.

Enfin, cette convention s'intègre dans une dynamique plus large, grâce aux actions menées dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle portée par la CCBDP, aux actions d'éducation à l'environnement mises en œuvre par le Parc Naturel Régional des Baronnies provençales et aux activités de l'EMALA.

Opération Collective de Modernisation des Baronnies en Drôme Provençale (programme FISAC 2019-2021) portée par la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) est un fonds créé par l'État qui permet de faire bénéficier d'aides directes les artisans, commerçants et entreprises de service, aides financées spécifiquement par l'État et la Communauté de communes pour accompagner leurs projets d'investissement. Le fonds permet également de cofinancer des actions collectives à destination des commerçants artisans (démarche qualité, diagnostic stratégique ...).

Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale s'est engagée depuis 2015 dans le pilotage d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) initiée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. La première convention triennale a été renouvelée

pour la période 2019-2022. Dans ce cadre, la Communauté de communes accueille la compagnie Komplex Kapharnaüm pour une résidence-mission et développe un projet culturel de territoire « Gargoulette, les Arts en Vadrouille » visant à favoriser les dynamiques artistiques et culturelles locales et les démarches d'éducation artistique.

Contrat Local de Santé

La Communauté de communes travaille à l'émergence du Contrat Local de Santé (CLS). Ce CLS est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Programme Leader Une autre Provence (2014-2022) porté par le Pays Une Autre Provence

Leader est un programme européen qui finance des actions locales de développement dans les territoires ruraux. L'objectif est d'expérimenter des projets innovants, portés par des acteurs publics (collectivités, établissements publics...) ou privés (associations, entreprise).

Programme espace Valléen (2021-2027) porté par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

Ce programme vise à amplifier la diversification touristique toutes saisons pour les territoires du massif des Alpes. La candidature du PNR doit contribuer à favoriser l'émergence d'une offre quatre saisons innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels, sur un territoire dont le périmètre est cohérent physiquement, économiquement et socialement.

Documents d'urbanisme, de planification et de valorisation du patrimoine

Des enjeux territoriaux se jouent à des échelles supra-communautaire, à l'échelle du SCoT ou même du SRADDET. Ces démarches de planification sont diversifiées et demandent une cohérence à toutes les strates. Ces enjeux stratégiques de l'aménagement durable dans leur planification, ont directement des conséquences dans l'aménagement opérationnel à l'échelle du territoire intercommunal et communal.

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET fixe des objectifs de moyens et longs termes sur le territoire de la région pour 11 thématiques :

- Équilibre et égalité des territoires,
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- Désenclavement des territoires ruraux,
- Habitat,
- Gestion économe de l'espace,
- Intermodalité et développement des transports,
- Maîtrise et valorisation de l'énergie,
- Lutte contre le changement climatique,
- Pollution de l'air,
- Protection et restauration de la biodiversité,
- Prévention et gestion des déchets.

Il met l'accent sur la priorité à apporter à l'environnement et au réchauffement climatique, devenu un véritable « fil rouge » du SRADDET avec des objectifs clairement identifiés :

- Une meilleure gestion de l'eau,
- Diminuer les gaz à effet de serre,

- Une meilleure maîtrise du foncier,
- La production de plus d'énergie renouvelable,
- Le développement des modes de transports alternatifs, à commencer par les véhicules hydrogènes vélos et transports en commun

Le Schéma de Cohérence Territoriale

A l'heure où le SCoT envisage d'engager ses travaux d'élaboration, la mise en œuvre à l'échelle de l'intercommunalité d'un projet de territoire, dans une logique systémique assurera une cohérence d'ensemble et la réussite des différents projets qu'engage notre commune.

Voici les enjeux inhérents au SCoT, dans lesquels les actions communales devront s'inscrire :

- Une utilisation économe de l'espace
- La maîtrise des besoins de déplacements et de circulation automobile
- Le respect de l'environnement et notamment la préservation de la qualité de l'air
- La préservation de la richesse des paysages et de la qualité des espaces urbains.
- La création du Syndicat Mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies a été officiellement validée en Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 26 novembre 2018.

Chiffres clés :

- 176 communes
- 8 intercommunalités
- 3 départements
- 2 Régions
- 232 385 habitants en 2020
- 317 200 hectares

L'enjeu principal pour la Communauté de communes consiste donc à participer à l'élaboration des documents du SCoT qui viendront s'imposer aux documents d'urbanisme et d'aménagement locaux en veillant à la préservation des intérêts du territoire et à la prise en compte des enjeux de développement qui lui sont propres.

Le 28 juillet 2020, les représentants aux instances du SCoT en 2020 ont été désignés par le Conseil Communautaire et le 9 septembre 2020. L'installation du Comité Syndical (mandature 2020-2026) a déterminé un total de 65 élus dont 64 délégués communautaires.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET de la Communauté de communes est en cours d'élaboration. Outil réglementaire et document de planification stratégique de développement durable, le PCAET a pour finalité la lutte contre le dérèglement climatique. Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Le Plan Climat comporte des objectifs chiffrés :

- Pour 2020 : les « 3x20 » de l'Union Européenne ; réduire de 20% les émissions de GES, réduire de 20% les consommations d'énergie et augmenter de 20% la part des énergies renouvelables dans l'énergie finale consommée.
- Pour 2050 : le facteur 4 ; diviser par 4 les émissions de GES du territoire (sur la base de 1990).

Les transports routiers représentent le deuxième poste de la consommation en énergie du territoire (34%), derrière le résidentiel (45%) et le 1er secteur d'émissions totales de GES (35%), ceci bien que peu de grands axes routiers le traversent.

Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT)

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale s'engage auprès de l'ADEME sur la définition de sa stratégie d'adaptation au changement climatique via la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires).

L'ADEME mettra à disposition de la Communauté de communes un prestataire gratuitement pour l'accompagner sur une durée de 2 ans maximum dans l'élaboration du diagnostic de vulnérabilité du territoire, l'élaboration de la stratégie d'adaptation et la mise en place opérationnelle des premières actions à partir du mois de novembre 2021. Cela viendra compléter et renforcer l'étude du PCAET en cours et son volet opérationnel de sa phase 3 qui définira un plan d'action.

Politique du logement et du cadre de vie

La Communauté de communes, de par sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie » est parfois sollicitée pour apporter un soutien aux communes sur la thématique du logement.

Convention d'aides à la pierre avec le département de la Drôme

Dans le cadre d'une Convention d'Aides à la Pierre avec le département de la Drôme pour le financement de logements locatifs sociaux, la Communauté de communes soutient la création de logements locatifs sociaux réalisés par Drôme Aménagement Habitat et permet ainsi aux communes concernées de bénéficier d'aides financières majorées allouées par le Département de la Drôme.

Mission d'architecte conseil / habitat

Une mission d'Architecte conseil / Habitat, financée par la Communauté de communes consiste à apporter *gratuitement* un primo-conseil en architecture extérieure à destination des administrés, élus communaux et des entreprises du territoire. Cette démarche ne remplace pas le rôle des architectes indépendants qui sont en mesure de fournir une expertise plus approfondie. Ce type de prestation est cadré à l'échelle du Département par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme (CAUE), selon un cahier des charges précis.

Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)

La Loi du 18/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la création du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat et de son portage par les EPCI. Ce SPPEH prend le relais des services précédemment assurés par les Espaces Information Energie (Sensibilisation et conseil) et par les Plateformes de la Rénovation (Accompagnement personnalisé des porteurs de projet) à destination des propriétaires de logements privés et du petit tertiaire privé.

Un travail conduit en 2020, coordonné par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et la Préfecture de la Drôme, a acté la nécessité d'élargir le champ d'intervention des plateformes de la rénovation afin d'assurer une couverture le plus large possible pour l'ensemble des administrés de la Drôme et pouvoir mutualiser un service à une échelle intéressante. Ainsi, les Communautés de communes Drôme Sud Provence (CCDSP), Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) et Enclave des Papes – Pays de Grignan (CCEPPG) ont sollicité la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération (CAMA) afin d'assurer la gestion administrative du SPPEH et ont décidé de faire appel à un opérateur unique pour l'animation de ce service public : **le Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies – CEDER.**

Dans la continuité du dispositif nommé « Plateforme de Rénovation énergétique » à l'échelle du périmètre du SCOT en lien avec le projet TEPOS-TEPCV (Territoire à Energie Positive et Territoire à énergie positive pour la croissance verte), la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale s'engage donc dans ce dispositif dit « service de Conseil en Energie du SDED (Service public Des Energies dans la Drôme) » qui consiste à bénéficier d'un accompagnement aux travaux d'économie d'énergie **dans les bâtiments publics intercommunaux existants.** Il donne accès à un accompagnement technique et financier, apportant d'une part, un pré-

diagnostic et un conseil d'aide à la décision, et d'autre part, une aide financière visant à inciter les actions de rénovation énergétique du patrimoine bâti intercommunal.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 2.

Le plan d'action du CRTE est évolutif. Le plan de financement et le calendrier des fiches actions pourra être amené à être précisé ultérieurement.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents pourront être listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les différents territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;

- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs - ANCT, Cerema, Ademe...-, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Une ingénierie complémentaire est également mise en place avec l'appui de l'ANCT. Ainsi, 20 jours d'accompagnement par le cabinet CDHU (appuyé par Palabreo) ont été alloués au territoire.

Cet accompagnement s'effectue en deux temps :

- Période avril-juin 2021 : définition collective des besoins de la collectivité et élaboration d'une méthodologie adaptée pour l'élaboration future du projet de territoire.
- Période juillet-septembre 2021 : accompagnement à la rédaction du présent CRTE

A la suite de la signature du CRTE, débutera l'élaboration du projet de territoire (sur la période septembre 2021-décembre 2022, en plusieurs tranches). Cela fera l'objet d'une nouvelle demande de prise en charge de l'ingénierie auprès de l'ANCT.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire X assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La Communauté de communes s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics pourront s'engager à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engageront à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La mobilisation, l'écoute, la participation des habitants et acteurs socio-économiques est nécessaire à la définition d'un cap collectif pour le territoire.

Le projet de territoire et les orientations stratégiques qui en découlent dans le présent CRTE sont fondés sur des documents stratégiques existants qui ont fait l'objet d'un travail de communication, sensibilisation et concertation.

Surtout, **ce premier CRTE est le point de départ d'une démarche de construction d'un projet de territoire abouti**, à l'échelle de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale. Cette démarche doit s'inscrire dans un temps long pour permettre la mobilisation citoyenne, mais aussi des acteurs locaux, entreprises, associations. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part. Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition

d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les instances de gouvernance existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants du département qui est cosignataire.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- Représentant de l'état
- Commission permanente de la Communauté de communes
- Responsable du pôle développement économie et tourisme
- Responsable du pôle aménagement
- Eventuels autres Responsables de pôles

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif.

Signé à Nyons le 20 janvier 2022 en trois exemplaires originaux

Thierry DAYRE

Président de la CC des Baronnies en Drôme Provençale



Marie Pierre MOUTON

Présidente du Conseil Départemental de la Drôme

Elodie DEGIOVANNI,

Préfète de la Drôme

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

Annexe 2 – Maquettes Financières 2021-2022

ANNEXE 1 – FICHES ORIENTATIONS

AXE 1 – GOUVERNANCE, RESPONSABILISATION ET ENGAGEMENT	2
AXE 2 – EDUCATION ET RENFORCEMENT DES COMPETENCES	3
AXE 3 – INNOVATION, CREATIVITE ET RECHERCHE	4
AXE 4 – SANTE ET SOIN	5
AXE 5 – CULTURE ET IDENTITE COLLECTIVE	6
AXE 6 – ECONOMIE, PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES	7
AXE 7 – VIVRE ENSEMBLE, INTERDEPENDANCE ET SOLIDARITE	8
AXE 8 – CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	10
AXE 9 – SURETE ET SECURITE	11
AXE 10 – INFRASTRUCTURE ET RESEAUX	13
AXE 11 – MOBILITE	14
AXE 12 – BIODIVERSITE ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES	15

AXE 1 – GOUVERNANCE, RESPONSABILISATION ET ENGAGEMENT

➤ *Axe à enrichir dans la version suivante du CRTE*

Objectif de référence

Indicateurs de suivi

Objectif de référence	Indicateurs de suivi

Fiches Actions

Porteur de projet

Intitulé de l'action

Fiches Projets

Porteur de projet

Intitulé du projet

AXE 2 – EDUCATION ET RENFORCEMENT DES COMPETENCES

Objectif de référence

Indicateurs de suivi

Maintenir les solutions d'éducation et de formation	Absence de perte de services d'éducation et formation
Développer les solutions d'éducation et formation, y compris de formation continue	Nouvelles solutions d'éducation et formation sur le territoire
Sensibiliser au développement durable auprès du public scolaire et jeune	Nombre d'actions de sensibilisation, y compris de partenaires

Fiches Actions

Porteur de projet	Intitulé de l'action
Condorcet	Réaménagement de la cour de l'école maternelle de Condorcet
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale	Construction d'un pôle petite enfance à Buis-les-Baronnies
SIVOS de Buis-les-Baronnies	Aménagement de la cour arrière de l'école élémentaire (adaptation au changement climatique)

Fiches Projets

Porteur de projet	Intitulé du projet
-------------------	--------------------

AXE 3 – INNOVATION, CREATIVITE ET RECHERCHE

Objectif de référence

Indicateurs de suivi

<i>Moderniser les commerces et services</i>	Nombre de projets de modernisation de commerces et services
<i>Développer le e-commerce</i>	Nombre de commerces et plateformes proposant des solutions e-commerce

Fiches Actions

<i>Porteur de projet</i>	<i>Intitulé de l'action</i>
---------------------------------	------------------------------------

Fiches Projets

<i>Porteur de projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>
---------------------------------	----------------------------------

AXE 4 – SANTE ET SOIN

Objectif de référence

Indicateurs de suivi

Explorer les possibilités de développement de l'offre de soins dans les secteurs les plus isolés

Réalisation d'une étude sur les solutions possibles

Nombre de maisons de santé, de vacations de médecins, et de solutions alternatives mises en place

Développer les complémentarités avec les services proposés sur les territoires voisins, en particulier l'arrière-pays

Actions de coopération avec les territoires voisins sur le sujet santé et soin

Fiches Actions

Porteur de projet **Intitulé de l'action**

Fiches Projets

Porteur de projet **Intitulé du projet**

AXE 5 – CULTURE ET IDENTITE COLLECTIVE

Objectif de référence

Indicateurs de suivi

Poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel

Valoriser le patrimoine, y compris immatériel et vivant

Favoriser la création artistique, culturelle, et soutenir l'engagement associatif

Nombre d'actions de communication et sensibilisation au patrimoine naturel et au patrimoine immatériel

Nombre de participants aux manifestations culturelles et événements organisés

Fiches Actions

Porteur de projet

Intitulé de l'action

La Roche sur le Buis

Sécurisation de la Chapelle Preyrauds

La Roche sur le Buis

Modernisation et digitalisation de l'espace Joseph Fortunet Layraud, promotion, communication et animation

Saint Sauveur-Gouvernet

Rénovation de la chapelle du hameau de la bâtie

Fiches Projets

Porteur de projet

Intitulé du projet

AXE 6 – ECONOMIE, PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

Objectif de référence	Indicateurs de suivi
<i>Soutenir les commerces de proximité</i>	Evolution du nombre de commerces de proximité
<i>Favoriser le développement économique lié au tourisme, en évitant les commerces seulement « saisonniers », et en améliorant les retombées économiques et sociales pour le territoire</i>	Suivi qualitatif
<i>Accueillir les entreprises</i>	Ouvertures nettes d'entreprises
<i>Soutenir et développer l'agriculture face à différentes menaces (vieillesse des exploitants, aléas climatiques, maladies et parasites)</i>	Nombre d'exploitants agricoles
<i>Développer les opportunités locales de production d'énergies renouvelables</i>	Production d'énergie secondaire renouvelable et de récupération par an (kWh), et par type d'énergie (solaire, bois énergie principalement)

Fiches Actions

Porteur de projet	Intitulé de l'action
<i>Piégon</i>	Construction et déploiement économique et culturel d'un commerce de produits régionaux
<i>Rémuzat</i>	Réhabilitation et développement de la maison des Vautours
<i>Saint Maurice sur Eygues</i>	Création d'un bistrot de Pays

Fiches Projets

Porteur de projet	Intitulé du projet
--------------------------	---------------------------

AXE 7 – VIVRE ENSEMBLE, INTERDEPENDANCE ET SOLIDARITE

Objectif de référence	Indicateurs de suivi
<i>Revitaliser les bourgs-centres</i>	Nombre de logements vacants à Nyons, Buis-les-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Séderon et Rémuzat
<i>Maintenir les services sur le territoire</i>	Nombre de services, par type de service
<i>Construire la résilience du territoire face au dérèglement climatique avec les citoyens et acteurs locaux</i>	Nombre d'évènements de concertation de la société civile sur la stratégie de résilience du territoire

Fiches Actions

Porteur de projet	Intitulé de l'action
Aubres	Construction d'un garage communal
Buis les Baronnies	Réfection des cheminements du centre ancien et des boulevards Clémenceau, Aristide Briand et Eysseric
Buis les Baronnies	Création d'une Maison France Services et réhabilitation de la mairie Tranche 1
Buis les Baronnies	Jardin d'enfants
Mirabel-aux-Baronnies	Construction d'une caserne des pompiers
Mirabel-aux-Baronnies	Réhabilitation Hôtel de Ville – pérennisation sécuritaire et écologique du centre-bourg
Montbrun-les-Bains	Rénovation du local communal de l'ancienne gendarmerie
Nyons	Mise en accessibilité de 3 bâtiments communaux : maison des sports, cinéma et espace jeunesse
Nyons	Aménagement des quartiers anciens de la vieille ville Pont Roman / Maladrerie / Scourtinerie
Nyons	Aménagement d'un jardin arboré en centre-ville et mise en valeur de la promenade de la digue aux abords du parc aquatique
Rémuzat	Création d'un espace numérique multimédia, d'une maison des associations et services au public
Saint-Sauveur-Gouvernet	Rénovation de bâtiments publics et agrandissement de la Mairie
Séderon	Création d'un bâtiment public dans l'ancienne caserne des pompiers
Venterol	Embellissement
Venterol	Amélioration des cimetières
Venterol	Construction d'un local technique, mise en place d'une borne foraine, de prises pour l'illumination et l'éclairage du terrain de jeux communal sur la parcelle jouxtant la mairie et l'école
Villeperdrix	

Travaux de revitalisation et d'aménagement au cœur du village

Fiches Projets

Porteur de projet ***Intitulé du projet***

AXE 8 – CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Objectif de référence	Indicateurs de suivi
Rénover les bâtiments	Economies d'énergies réalisées grâce à la rénovation de bâtiments (kWh/an)
Améliorer l'habitat, le confort, et lutter contre la précarité énergétique	Economies énergétiques et économiques réalisées grâce à la rénovation de logements (kWh/an et €/an)
Mener une réflexion sur l'évolution des prix des logements à l'achat et l'offre de logements locatifs	Réalisation d'une étude spécifique sur le sujet

Fiches Actions

Porteur de projet	Intitulé de l'action
Buis-les-Baronnies	Mise aux normes du centre de vacances le Couvent des Dominicain
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale	Diagnostic Local de l'Habitat pour les Baronnies en Drôme Provençale
Les Pilles	Rénovation complète du bâtiment communal composé de la Mairie, crèche, 10 logements et salles et ateliers municipaux
Montbrun-les-Bains Nyons	Rénovation du local communal de l'ancienne gendarmerie Rénovation thermique et esthétique du groupe scolaire de Sauve
Rochebrune	Rénovation des menuiseries visant la diminution de la consommation énergétique de bâtiments communaux (mairie et deux logements)
Saint-Sauveur-Gouvernet	Rénovation thermique de la Chapelle du hameau de la Bâtie
SIVOS Buis-les-Baronnies	Etude thermique des bâtiments scolaires et des cours
Venterol	Chauffage d'appoint du Temple et climatisation de la salle des fêtes

Fiches Projets

Porteur de projet	Intitulé du projet
--------------------------	---------------------------

AXE 9 – SURETE ET SECURITE

➤ Lutte contre les incendies

Objectif de référence

Indicateurs de suivi

Fiches actions relatives à la défense extérieure contre l'incendie :

Fiches Actions

Porteur de projet	Intitulé de l'action
Bellecombe	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Beauvoisin	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Benivay-Ollon	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Chauvac-Laux-Montaux	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Condorcet	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Cornillac	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Cornillon-sur-l'Oule	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Curnier	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Eygalayes	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Eyroles	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
La-Rochette-du-Buis	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
La Roche sur le Buis	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Lemps	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Le Poët-en-Percip	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Le Poët-Sigillat	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
Les Pilles	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)

<i>Merindol-les-Oliviers</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Mévouillon</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Montaulieu</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Montbrun-les-Bains</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Montréal-les-Sources</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Pelonne</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Plaisians</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Propiac-les-Bains</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Rioms</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Rochebrune</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Roussieux</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Sainte-Euphémie</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Sainte-Jalle</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Saint-Ferreol-Trente-Pas</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Saint-May</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Saint-Sauveur-Gouvernet</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Venterol</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Villefranche-le-Château</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Villeperdrix</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Saint-Maurice-sur-Eygues</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (Etudes et travaux)
<i>Venterol</i>	Mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (études et travaux)

AXE 10 – INFRASTRUCTURE ET RESEAUX

Objectif de référence

Indicateurs de suivi

Améliorer la desserte numérique du territoire, levier d'attractivité pour les habitants et entreprises

Part des locaux raccordables à la fibre optique

Gestion de la ressource en eau

Fiches Actions

Porteur de projet	Intitulé de l'action
La Roche sur le Buis	Réseau d'assainissement, station d'épuration, adduction d'eau potable
La Roche sur le Buis	Schéma directeur AEP
Nyons	Mise en conformité du déversoir d'orage n°1
Nyons	Réutilisation des eaux usées traitées de la STEP pour des usages agricoles tertiaires
Vinsobres	Travaux d'aménagement et de sécurisation du captage AEP des Puits du Moulin
Piégon	Prolongement de l'assainissement collectif entre le carrefour Brouillet et le croisement du Mérindolin (SPA) en direction du Pontillard
Montauban-sur-l'Ouvèze	Assainissement du hameau de La Combe
Montréal-les-Sources	Extension réseau eau potable
Sahune	Extension du réseau d'assainissement et extension et renouvellement des réseaux d'eau potable
Saint Sauveur	schéma des réseaux d'eau
Gouvernet	
Valouse	Reconstruction d'une partie du réseau d'eau
Rochebrune	DECI : ERP quartier les Bégonds

Fiches Projets

Porteur de projet	Intitulé du projet
--------------------------	---------------------------

AXE 11 – MOBILITE

Objectif de référence

Indicateurs de suivi

Développer le transport par car, en lien avec les territoires et départements voisins, et les lignes de train existantes	Nombre d'usagers du réseau de cars
Améliorer la desserte des zones blanches du territoire, non couvertes par les transports scolaires et/ou les transports réguliers	Nouveaux dispositifs ou solutions de desserte des zones blanches
Mettre en place des mobilités partagées et solidaires	Recensement et suivi des dispositifs existants
Promouvoir les moyens de transports décarbonés	Part des modes doux dans les mobilités domicile-travail
Sécuriser la pratique du cyclisme présente sur le territoire, et développer le cyclisme au-delà du cyclotourisme	Linéaire de pistes et voies cyclables
Améliorer l'accessibilité et la continuité cyclable dans et depuis les centres-bourgs tout en apaisant les conflits d'usage avec la voiture	Nombre de projets d'aménagement de centres-bourgs intégrant des pistes et voies cyclables
Faire connaître les solutions de mobilités existantes afin de proposer une plus grande visibilité sur l'ensemble de l'offre	Nombre d'actions de communication, et diversité des supports de communication

Fiches Actions

Porteur de projet	Intitulé de l'action
Buis-les-Baronnies	Déploiement du schéma des mobilités : Passerelle piétonne quartier Malgras
Montbrun-les-Bains	Création d'une voie piétonne
Mirabel-aux-Baronnies	Aménagement de la Traverse du Village (RD538) – zone centre et zone sud

Fiches Projets

Porteur de projet	Intitulé du projet
-------------------	--------------------

AXE 12 – BIODIVERSITE ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES

Objectif de référence

Indicateurs de suivi

Préserver le patrimoine naturel : géologie, faune et flore, paysages, ciels étoilés...

Flux de consommation d'espace

Exploiter le potentiel de production d'énergie renouvelable et de récupération, et de production énergétique décentralisées

Nombre d'initiatives de production énergétique décentralisées
Production d'énergie secondaire renouvelable et de récupération par an (kWh), et par type d'énergie (solaire, bois énergie)

Connaître la ressource en eau et la résilience des cours d'eau

Réalisation d'une étude spécifique sur le sujet

Sensibiliser habitants et acteurs économiques aux enjeux environnementaux

Consommations énergétiques par secteur par an, et par habitant par an ;
Volume de déchets produits par an et par habitant

Fiches Actions

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
MAQUETTE FINANCIERE 2021**

16/12/2021

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Territoire	Montant total	Part Maître d'ouvrage	Part Etat	Part autres financeurs	SUBVENTION ETAT				
								Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial CPER	Autres
Axe 05 : Culture et identité collective	Rénovation de la chapelle du hameau de la bâtie	Commune de Saint Sauveur Gouvernet	Pays de Buis	191 799,00 €	38 359,00 €	47 950,00 €	105 490,00 €		47 950,00 €			
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Projet de réhabilitation de bureau en salle de réunion accessible aux personnes en situation de handicap (P.S.H.)	Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale	Pays de Buis	214 000,00 €	104 000,00 €	110 000,00 €				110 000,00 €		
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Réfection du plateau sportif des tuves, mise en sécurité et travaux d'urgence : rénovation de deux courts de tennis	Commune de Buis-les-Baronnies	Pays de Buis	100 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	40 000,00 €		25 000,00 €			
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Création d'une Maison France Services et réhabilitation de la mairie Tranche 1	Commune de Buis-les-Baronnies	Pays de Buis	490 380,00 €	120 671,00 €	147 114,00 €	222 595,00 €		147 114,00 €			
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Travaux de revitalisation et d'aménagement au coeur du village de Villeperdrix	Commune de Villeperdrix	Pays de Rémuzat	524 827,60 €	104 965,52 €	125 000,00 €	294 862,08 €		125 000,00 €			
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Réhabilitation de l'hôtel de ville, pérennisation sécuritaire et écologique du centre-bourg (avenue de la résistance)	Commune de Mirabel aux Baronnies	Val d'Eygues	1 265 244,00 €	458 244,00 €	365 000,00 €	442 000,00 €			365 000,00 €		
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Aménagement de la traverse du village (RD538 à l'intérieur de l'agglo) - zone centre et zone sud	Commune de Mirabel aux Baronnies	Val d'Eygues	1 344 084,00 €								
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Construction caserne des pompiers	Commune de Mirabel aux Baronnies	Val d'Eygues	787 000,00 €								
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Mise en accessibilité des 3 bâtiments communaux : maison des sports, cinéma et espace jeunesse	Commune de Nyons	Val d'Eygues	285 000,00 €	63 750,00 €	71 250,00 €	150 000,00 €		63 750,00 €			
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Aménagement des quartiers anciens de la vieille ville Pont Roman / Maladrerie / Scourtinerie	Commune de Nyons	Val d'Eygues	770 000,00 €	308 000,00 €	154 000,00 €	308 000,00 €			154 000,00 €		
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Aménagement d'un jardin arboré en centre-ville et mise en valeur de la promenade de la digue aux abords du parc aquatique	Commune de Nyons	Val d'Eygues	1 320 000,00 €	542 000,00 €	250 000,00 €	528 000,00 €		250 000,00 €			
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	construction d'un local technique, mise en place d'une borne foraine, de prises illum et de l'éclairage du terrain de jeux communal	Commune de Venterol	Val d'Eygues	129 906,00 €	58 457,00 €	32 477,00 €	38 972,00 €		32 477,00 €			
Axe 08 : cadre de vie et environnement professionnel	Rénovation des menuiseries visant la diminution de la consommation énergétique des bâtiments communaux (Mairie + logements sociaux)	Commune de Rochebrune	Pays de Buis	9 700,00 €	1 940,00 €	970,00 €	6 790,00 €		970,00 €			
Axe 08 : cadre de vie et environnement professionnel	Rénovation complète d'un bâtiment communal composé de la Mairie, d'une crèche, de 10 logements et des salles et ateliers municipaux	Commune de les Pilles	Val d'Eygues	277 172,00 €	55 434,40 €	97 010,20 €	124 727,40 €					
Axe 09 : Sureté et sécurité	DECI : ERP quartier les Bégonds	Commune de Rochebrune	Pays de Buis	69 100,00 €	13 820,00 €	55 280,00 €			55 280,00 €			
Axe 09 : Sureté et sécurité	Extension du réseau d'assainissement, extension et renouvellement réseau eau potable	Commune de Sahune	Val d'Eygues	614 197,00 €	122 839,40 €	69 501,75 €	421 855,85 €		69 501,75 €			
Axe 10 : infrastructures et réseaux	Travaux de réparation des désordres sur les 7 ponts communaux	Commune de Aubres	Val d'Eygues	98 350,00 €	24 587,50 €	32 300,00 €	49 175,00 €		32 300,00 €			
Axe 10 : infrastructures et réseaux	Travaux d'aménagement et de sécurisation du captage AEP des puits du moulin	Commune de Vinsobres	Val d'Eygues	156 500,00 €	31 300,00 €	39 125,00 €	86 075,00 €		39 125,00 €			

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
MAQUETTE FINANCIERE 2022**

16/12/2021

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Territoire	Montant total HT	Part Maître d'ouvrage	Part Etat	Part autres financeurs	SUBVENTION ETAT				
								Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial CPER	Autres
Axe 02 : Education et renforcement des compétences	Construction d'un pôle petite enfance à Buis-les-Baronnies	Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale	Pays de Buis	1 540 100,00 €	366 100,00 €	250 000,00 €	924 000,00 €		125 000,00 €	125 000,00 €		
Axe 02 : Education et renforcement des compétences	Aménagement de la cour arrière de l'école élémentaire (adaptation au changement climatique)	SIVOS des écoles de Buis-les-Baronnies	Pays de Buis	150 000,00 €								
Axe 02 : Education et renforcement des compétences	Réaménagement de la Cour de l'Ecole Maternelle de Condorcet	Commune de Condorcet	Val d'Eygues	38 000,00 €	7 600,00 €	11 400,00 €	19 000,00 €					
Axe 03 : innovation, créativité et recherche	Réutilisation des eaux usées traitées de la STEP pour des usages agricoles et tertiaires	Commune de Nyons	Val d'Eygues	nc								
Axe 05 : Culture et identité collective	Travaux de sécurisation de la Chapelle Preyrauds	Commune de la Roche sur le Buis	Pays de Buis	80 000,00 €								
Axe 05 : Culture et identité collective	Etudes et investissements pour la modernisation et la digitalisation de l'espace Joseph Fortunet Layraud, promotion, communication et animation pour le lancement du produit touristique	Commune de la Roche sur le Buis	Pays de Buis	114 000,00 €	22 800,00 €		83 200,00 €		8 000,00 €			
Axe 06 : Economie, production et consommation durables	Réhabilitation et développement de la maison des Vautours	Commune de Rémuzat	Pays de Rému	450 000,00 €								
Axe 06 : Economie, production et consommation durables	Construction et déploiement économique et culturel d'un commerce de produits régionaux	Commune de Piégon	Val d'Eygues	874 000,00 €								
Axe 06 : Economie, production et consommation durables	Création d'un Bistrot	Commune de Saint Maurice sur eygues	Val d'Eygues	250 000,00 €								
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Création d'un bâtiment public dans l'ancienne caserne des pompiers	Commune de Séderon	Hautes Baronnies	nc								
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Réfection des cheminements du centre ancien et des boulevards Clémenceau, Aristide Briand et Eysseric	Commune de Buis-les-Baronnies	Pays de Buis	230 000,00 €								
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Jardin d'enfants	Commune de Buis-les-Baronnies	Pays de Buis	250 000,00 €								
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Création d'un espace numérique multimédia, d'une maison des associations et services au public	Commune de Rémuzat	Pays de Rémuzat	1 185 000,00 €	237 000,00 €	508 050,00 €				82 950,00 €		425 100,00 €
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Construction d'un garage communal	Commune de Aubres	Val d'Eygues	200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €		50 000,00 €			
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	amélioration des cimetières de la commune (ossuaire, confortement murs et cartographie)	Commune de Venterol	Val d'Eygues	nc								
Axe 07 : Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Travaux d'embellissement quartier Saint Jean	Commune de Venterol	Val d'Eygues	10 000,00 €								
Axe 08 : cadre de vie et environnement professionnel	Diagnostic local de l'Habitat pour les Baronnies en Drôme Provençale	Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale	CCBDP	80 000,00 €								
Axe 08 : cadre de vie et environnement professionnel	Rénovation du local communal de l'ancienne gendarmerie	Commune de Montbrun les Bains	Hautes Baronnies	85 000,00 €								
Axe 08 : cadre de vie et environnement professionnel	Etude Pré-opérationnelle logement habitat	Commune de Buis-les-Baronnies	Pays de Buis	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €						25 000,00 €
Axe 08 : cadre de vie et environnement professionnel	Mise aux normes du centre de vacances le Couvent des Dominicain	Commune de Buis-les-Baronnies	Pays de Buis	100 000,00 €								
Axe 08 : cadre de vie et environnement professionnel	Rénovation des Batiments publics et agrandissement de la Mairie	Commune de Saint Sauveur Gouvernet	Pays de Buis	450 000,00 €								
Axe 08 : cadre de vie et environnement professionnel	Etude thermique des bâtiments scolaires et des cours	SIVOS des écoles de Buis-les-Baronnies	Pays de Buis	15 000,00 €								
Axe 08 : cadre de vie et environnement professionnel	Rénovation thermique et esthétique du groupe scolaire de Sauve	Commune de Nyons	Val d'Eygues	nc								
Axe 08 : cadre de vie et environnement professionnel	Bâtiments communaux : chauffage d'appoint du temple et climatisation salle des fêtes	Commune de Venterol	Val d'Eygues	8 531,60 €								
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Eygalayes	Hautes Baronnies	4 731,50 €	946,30 €	3 785,20 €			3 785,20 €			
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Mévouillon	Hautes Baronnies	8 974,00 €	1 794,80 €	7 179,20 €			7 179,20 €			

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
MAQUETTE FINANCIERE 2022**

16/12/2021

Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Montbrun les Bains	Hautes Baronnies	10 683,50 €	2 136,70 €	8 546,80 €			8 546,80 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Rioms	Hautes Baronnies	2 989,00 €	597,80 €	2 391,20 €			2 391,20 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Villefranche le Château	Hautes Baronnies	4 633,50 €	926,70 €	3 706,80 €			3 706,80 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Beauvoisin	Pays de Buis	6 504,50 €	1 300,90 €	5 203,60 €			5 203,60 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Bellecombe	Pays de Buis	6 092,00 €	1 218,40 €	4 873,60 €			4 873,60 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Bénivay-Ollon	Pays de Buis	6 545,00 €	1 309,00 €	5 236,00 €			5 236,00 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de la roche sur le Buis	Pays de Buis	7 397,00 €	1 479,40 €	5 917,60 €			5 917,60 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de La Rochette du Buis	Pays de Buis	6 926,00 €	1 385,20 €	5 540,80 €			5 540,80 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Le Poet en Percip	Pays de Buis	4 212,50 €	842,50 €	3 370,00 €			3 370,00 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Méridol les Olivier	Pays de Buis	6 377,00 €	1 275,40 €	5 101,60 €			5 101,60 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Plaisians	Pays de Buis	6 566,00 €	1 313,20 €	5 252,80 €			5 252,80 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Propiac	Pays de Buis	5 708,50 €	1 141,70 €	4 566,80 €			4 566,80 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Saint Euphémie	Pays de Buis	5 840,00 €	1 168,00 €	4 672,00 €			4 672,00 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Rédaction de l'arrêté communal DECI et élaboration d'un schéma communal DECI	Commune de Sainte Euphémie sur l'Ouvèze	Pays de Buis	5 839,50 €	1 167,90 €	4 671,60 €			4 671,60 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Saint-sauveur-Gouvernet	Pays de Buis	5 834,00 €	1 166,80 €	4 667,20 €			4 667,20 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Chauvac	Pays de Rémuzat	4 619,50 €	923,90 €	3 695,60 €			3 695,60 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Cornillac	Pays de Rémuzat	6 036,50 €	1 207,30 €	4 829,20 €			4 829,20 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Cornillon sur l'Oule	Pays de Rémuzat	4 891,00 €	978,20 €	3 912,80 €			3 912,80 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de lemps	Pays de Rémuzat	5 013,50 €	1 002,70 €	4 010,80 €			4 010,80 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Montréal les Sources	Pays de Rémuzat	5 206,00 €	1 041,20 €	4 164,80 €			4 164,80 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Pelonne	Pays de Rémuzat	4 828,00 €	965,60 €	3 862,40 €			3 862,40 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Roussieux	Pays de Rémuzat	4 555,00 €	911,00 €	3 644,00 €			3 644,00 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Saint May	Pays de Rémuzat	4 429,00 €	885,80 €	3 543,20 €			3 543,20 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Villeperdrix	Pays de Rémuzat	7 163,50 €	1 432,70 €	5 730,80 €			5 730,80 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Condorcet	Val d'Eygues	9 335,00 €	1 867,00 €	7 468,00 €			7 468,00 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Cumier	Val d'Eygues	6 914,00 €	1 382,80 €	5 531,20 €			5 531,20 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Eyroles	Val d'Eygues	4 663,00 €	932,60 €	3 730,40 €			3 730,40 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Le Poet Sigillat	Val d'Eygues	6 576,50 €	1 315,30 €	5 261,20 €			5 261,20 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Les Pilles	Val d'Eygues	5 148,50 €	1 029,70 €	4 118,80 €			4 118,80 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Installation réserve d'eau DECI	Commune de Montaulieu	Val d'Eygues	81 000,00 €							
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Saint Ferréol 30 pas	Val d'Eygues	5 990,00 €	1 198,00 €	4 792,00 €			4 792,00 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Saint Maurice sur Eygues	Val d'Eygues	11 091,50 €	2 218,30 €	8 873,20 €			8 873,20 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	Mise aux normes de la DECI : Etude et travaux	Commune de Sainte-Jalle	Val d'Eygues	9 074,00 €	1 814,80 €	7 259,20 €			7 259,20 €		
Axe 09 : Sureté et sécurité	DECI, schéma directeur de l'eau et surpresseur pour le quartier de Novézan	Commune de Venterol	Val d'Eygues	101 675,00 €							
Axe 10 : infrastructures et réseaux	Assainissement du hameau de la Combe (STEP)	Commune de Montauban sur l'Ouvèze	Hautes Baronnies	250 000,00 €							
Axe 10 : infrastructures et réseaux	Travaux d'assainissement des eaux usées du village et création d'une station d'épuration au quartier dit "l'hôpital" et renforcement du réseau d'eau potable du village	Commune de la roche sur le Buis	Pays de Buis	1 180 000,00 €	381 000,00 €	150 000,00 €	649 000,00 €		150 000,00 €		
Axe 10 : infrastructures et réseaux	Schéma directeur d'alimentation en eau potable	Commune de la roche sur le Buis	Pays de Buis	86 700,00 €	17 340,00 €						
Axe 10 : infrastructures et réseaux	schéma des réseaux d'eau	Commune de Saint Sauveur Gouvernet	Pays de Buis	31 000,00 €							

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
MAQUETTE FINANCIERE 2022**

Axe 10 : infrastructures et réseaux	Extension réseau d'eau potable au qaurtier Est de la commune	Commune de Montréal les Sources	Pays de Rémuzat	133 500,00 €								
Axe 10 : infrastructures et réseaux	Travaux de mise en conformité du déversoir d'orage N°1	Commune de Nyons	Val d'Eygues	nc								
Axe 10 : infrastructures et réseaux	Prolongement de l'assainissement collectif entre le carrefour Brouillet et le croisement de Mérindolin (SPA), en direction di Pontillard	Commune de Piégon	Val d'Eygues	300 000,00 €								
Axe 10 : infrastructures et réseaux	Reconstruction d'une partie du réseaud 'eau	Commune de Valouse	Val d'Eygues	nc								
Axe 11 : mobilité	Création voie piétonne	Commune de Montbrun les Bains	Hautes Baronnies	nc								
Axe 11 : mobilité	Déploiement du schéma des mobilités : Passerelle piétonne quartier Malgras	Commune de Buis-les-Baronnies	Pays de Buis	135 000,00 €								